ART. PREMIER N° 2095

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 2095

présenté par M. Cinieri

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 4, après le mot :

« décret, »,

insérer les mots:

« en tenant compte des spécificités propres à chaque secteur d'activité et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision. Il faudra que le décret tienne compte des spécificités propres à chaque secteur d'activité.